

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Lormont - Prolongement du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne et raccordement du projet Ramade Maison Girondine - Appel d'offres - Augmentation de l'estimation prévisionnelle - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Grand Projet de Ville (renouvellement urbain), l'OPAC Maison Girondine va réaliser en 2008 un programme de constructions à Lormont La Ramade comprenant notamment 95 logements collectifs.

Conformément à la convention passée avec la ville de Lormont, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la CUB, il est prévu de raccorder ce projet au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne.

Ce raccordement répond également au souhait de la Communauté Urbaine de mettre en œuvre des projets de développement durable et qui entraînent des économies d'énergie fossile. Il permettra ainsi une meilleure valorisation de l'énergie produite par le Complexe Thermique et l'usine d'incinération de Cenon.

Sur la base des données de projet fournies par Maison Girondine, le maître d'œuvre désigné a élaboré un projet pour le raccordement de ces bâtiments et un dossier de consultation en vue d'un appel d'offres ouvert à prix global et forfaitaire, en application notamment des articles 33, alinéas 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les travaux, dont le délai d'exécution est fixé à 10 mois, seront répartis en deux lots :

- Lot 1 : canalisations de prolongement du réseau et de raccordement, travaux sur voiries et espaces extérieurs ;
- Lot 2 : travaux en sous-station.

Le montant des travaux a été évalué à 1.410.000 € HT, soit 1.686.360 € TTC.

Par décision 2007/0810 du 23 novembre 2007, le Conseil de Communauté a entériné les documents de consultation et autorisé Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de cette consultation, et après examen des offres, il s'avère que le total des offres économiquement les plus avantageuses de chacun des lots (1.453.338,41 € HT, soit 1.738.192,74 € TTC) est supérieur à l'enveloppe initiale de 43.338,41 € HT (51.832,74 € TTC).

La Commission d'Appel d'Offres a décidé, dans sa séance du 7 mai 2008, d'attribuer les marchés aux candidats ayant remis les offres les plus économiquement avantageuses :

- lot 1 : pour un montant de 1.385.162 € HT (soit 1.656.653,75 € TTC),
 - lot 2 : pour un montant de 68.176,41 € HT (soit 81.538,99 € TTC)
- soit un total de 1.453.338,41 € HT (soit 1.738.192,74 € TTC) pour l'ensemble des 2 lots.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle de 43.338,41 € HT (soit 3,07 % par rapport à l'enveloppe initiale) et de la porter à 1.453.338,41 € HT, soit 1.738.192,74 € TTC.

Compte tenu :

- d'une part des engagements pris vis-à-vis de Maison Girondine, mais également des autres constructeurs (Domofrance, mairie de Lormont) qui ont prévu la réalisation de constructions,
- d'autre part, de l'intérêt de cette opération qui constitue une étape dans la future desserte du réseau par une chaufferie bois à La Ramade,

il est proposé ainsi de maintenir cette opération dont l'enveloppe prévisionnelle se montera à 1.453.338,41 € HT, soit 1.738.192,74 € TTC.

Au titre du renouvellement urbain (Grand Projet de Ville), ce projet de raccordement bénéficiera d'une subvention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, égale à 15 % du montant hors taxes des travaux.

Notre établissement public sollicitera une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région, au titre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement (PRAE).

En outre, en conformité avec la délibération n° 2006/0559 du 21 juillet 2006, la Communauté Urbaine participera aux frais de raccordement à la charge du futur abonné. Cette participation sera égale à 50 % du coût de raccordement, déduction faite des subventions ANRU et de celles éventuelles de l'ADEME et du Conseil Régional.

Elle sera versée, sous forme de subvention d'équipement du budget principal, au budget annexe réseau de chaleur, la dépense correspondant au coût des raccordements étant imputée au dit budget annexe, chapitre 23, article 2315, CRB D400, programme RC04.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux soit portée à 1.738.192,74 € TTC

- confirmer les décisions de la délibération 2007/0810 du 23 novembre 2007, qui autorise le Président notamment à :
 - signer les marchés à intervenir avec l' (ou les) opérateur(s) économique(s) qui aura (ont) émis la proposition la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert , lancé en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

 - procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.1 1^{er} alinéa du dit code ;

 - signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2008

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Didier CAZABONNE